

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
PROVENCE CÔTE D'AZUR***

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2009

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Provence Côte d'Azur en date du 5 février 2010 et soumis à l'approbation de l'Assemblée
générale ordinaire du 31 mars 2010.**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
COMPTE DE RESULTAT	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	10
BILAN ACTIF	11
BILAN PASSIF	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	18
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	18
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	18
1.2. Format de présentation des états financiers	20
1.3. Principes et méthodes comptables	21
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	37
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	40
2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	40
2.2. Opérations de titrisation et fonds dédiés	43
2.3. Participations non consolidées	43
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	44
3.1. Risque de crédit	44
3.2. Risque de marché.....	51
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	58
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	62
3.5. Risques opérationnels	63
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	63
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	65
4.1. Produits et Charges d'intérêts	65
4.2. Commissions nettes.....	66
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	66
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	67
4.5. Produits et charges nets des autres activités	68
4.6. Charges générales d'exploitation	68
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ..	69
4.8. Coût du risque.....	69
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	70
4.10. Impôts	70
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	72
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	73
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	73
6.1. Caisse, Banques centrales.....	73
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	73
6.3. Instruments dérivés de couverture	75
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	75
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	76
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	78
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....	79
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80
6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	80
6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	81
6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers	81
6.12. Immeubles de placement	83
6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	83

6.14.	<i>Provisions</i>	84
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	86
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance</i>	89
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	91
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	91
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	91
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	91
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	92
7.5.	<i>Autres engagements sociaux</i>	93
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	93
7.7.	<i>Droit individuel à la formation</i>	93
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	94
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	95
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	95
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	96
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	97
11.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	98
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2009	98

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, Les Négadis, Avenue Paul ARENE
83000 DRAGUIGNAN – RCS Draguignan 415 176 072 NAF 6419Z

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société civile coopérative à personnel et capital variables régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédits.

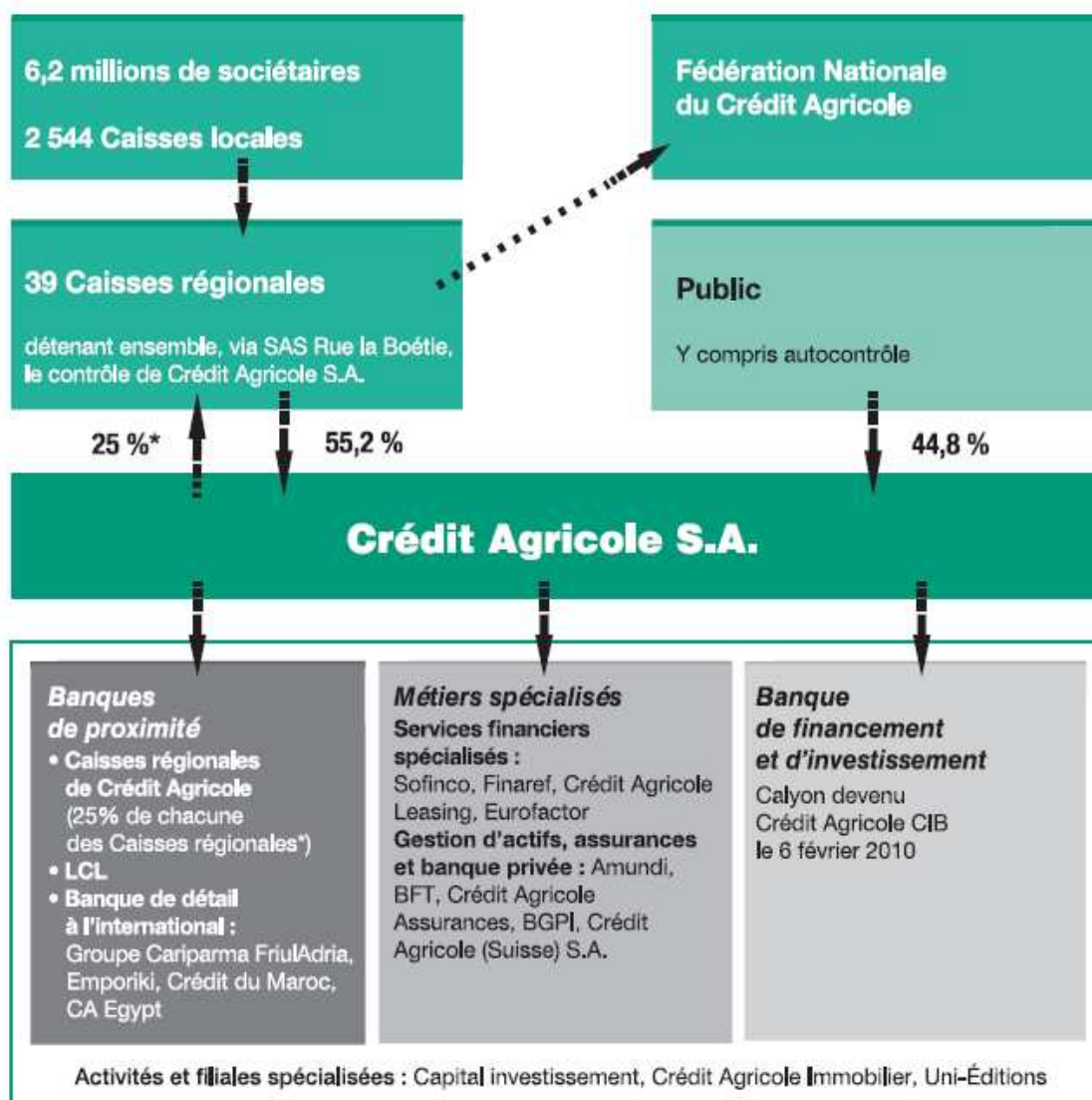
Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

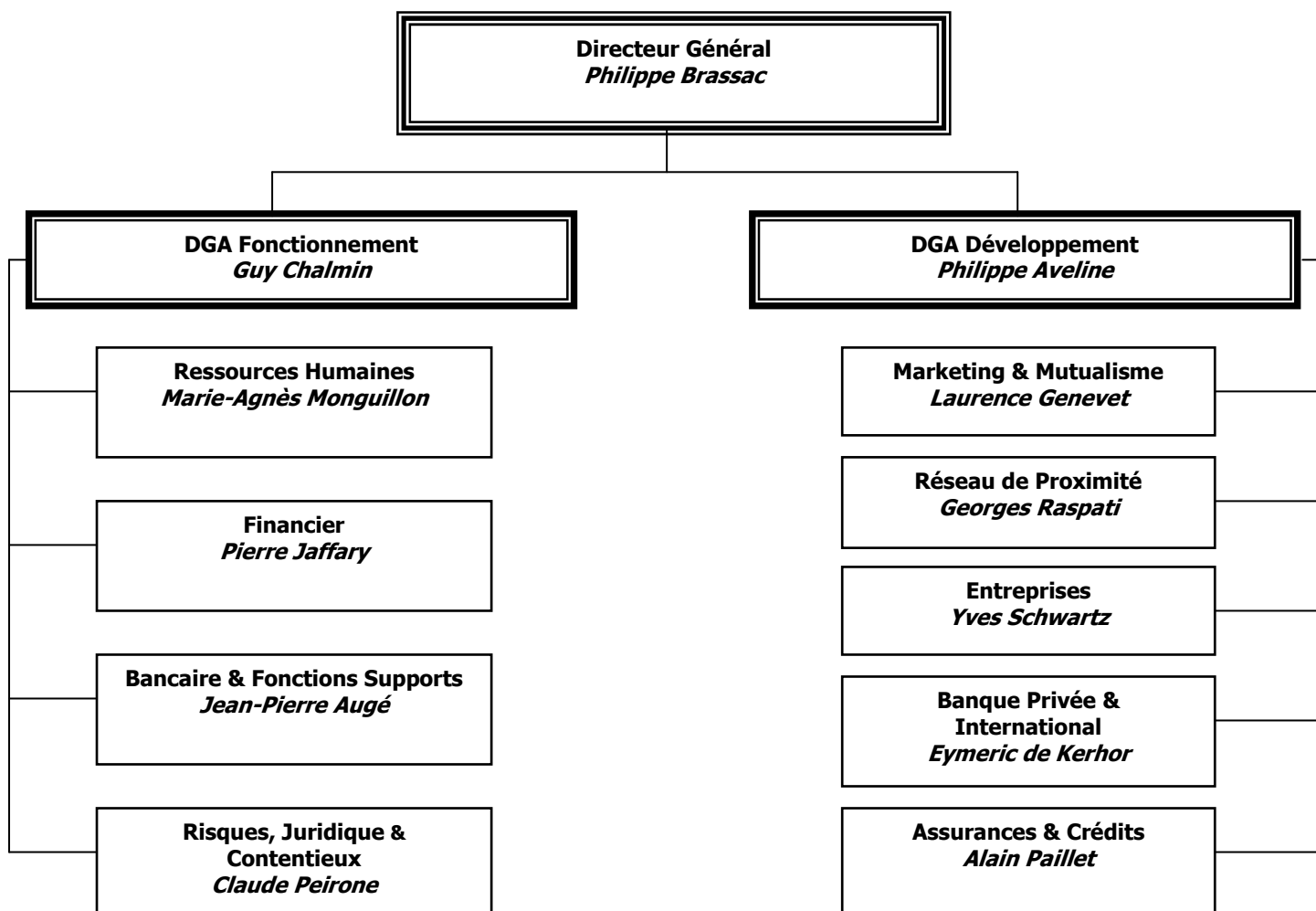
L'organisation du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2009

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

L'organigramme simplifié de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur :



Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

► Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a subi des modifications au cours de l'exercice 2009 avec la sortie des filiales SNC PATRIMOCAM et SNC PATRIMO II dont les impacts étaient devenus non significatifs sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprend désormais :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur,

- Trois Caisses Locales à vocation départementale et 56 Caisses Locales sociétaires de la Caisse Régionale.

Elles ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis et décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes sociaux professionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de leur circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 151 535 K€ et leur total résultat cumulé ressort à 3 661 K€ ; les comptes courants bloqués dont elles disposent représentent 8 067 K€ et les dépôts à terme 10 566 K€.

- La S.A.S. P.C.A. IMMO, contrôlée à 100% qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 8 045 K€ et son résultat à - 742 K€.

Les principaux dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur comprennent l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

Les avantages au personnel et autres rémunérations concernant les principaux dirigeants sont présentés en cumul dans le paragraphe 7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	633 829	707 588
Intérêts et charges assimilées	4.1	-396 463	-511 143
Commissions (produits)	4.2	212 765	173 119
Commissions (charges)	4.2	-32 693	-26 631
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	968	308
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	31 895	39 493
Produits des autres activités	4.5	2 767	30 612
Charges des autres activités	4.5	-1 037	-1 094
PRODUIT NET BANCAIRE		452 031	412 252
Charges générales d'exploitation	4.6	-235 546	-238 462
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-15 951	-16 318
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		200 534	157 472
Coût du risque	4.8	-45 203	-14 236
RESULTAT D'EXPLOITATION		155 331	143 236
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	41	1 011
RESULTAT AVANT IMPOT		155 372	144 247
Impôts sur les bénéfices	4.10	-46 103	-38 198
RESULTAT NET		109 269	106 049
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		109 269	106 049

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		137 148	(388 505)
Instruments dérivés de couverture		1 345	3 447
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		138 493	(385 058)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	138 493	(385 058)
<hr/>			
Résultat net part du groupe		109 269	106 049
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		247 762	(279 009)

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

BILAN ACTIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	98 523	102 204
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	8 955	9 288
Instruments dérivés de couverture	3.4	134 400	87 394
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	663 109	611 511
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	1 573 027	1 687 394
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	10 659 482	9 887 648
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		75 330	67 681
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	188 316	149 950
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	33 839	29 021
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	330 459	295 405
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12	0	0
Immeubles de placement	6.12	960	1 344
Immobilisations corporelles	6.13	104 559	105 399
Immobilisations incorporelles	6.13	10 731	10 716
TOTAL DE L'ACTIF		13 881 690	13 044 955

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 5.057 K€ et actifs d'impôts différés pour 28.782 K€

es lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	8	0
Instruments dérivés de couverture	3.4	118 182	92 685
Dettes envers les établissements de crédit	6.7	6 731 315	6 412 050
Dettes envers la clientèle	6.7	4 582 082	4 716 975
Dettes représentées par un titre	6.9	741 882	402 170
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		83 080	53 618
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	193 149	181 586
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions	6.14	50 498	43 207
Dettes subordonnées	6.9	14 905	14 883
TOTAL DETTES		12 515 101	11 917 174
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe		1 366 589	1 127 781
Capital et réserves liées		313 068	312 778
Réserves consolidées		953 836	857 031
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-9 584	-148 077
Résultat de l'exercice		109 269	106 049
Intérêts minoritaires			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 366 589	1 127 781
TOTAL DU PASSIF		13 881 690	13 044 955

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	70 746	243 062		762 244	236 981	103 013	1 416 046		1 416 046
Augmentation de capital	-1 030			0			-1 030		-1 030
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2008				0		-9 146	-9 146		-9 146
Affectation du résultat 2007				93 842		-93 842	0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-1 030	0	0	93 842	0	-102 988	-10 176	0	-10 176
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-385 058	0	-385 058	0	-385 058
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2008				0		106 049	106 049		106 049
Autres variations				945		-25	920		920
Capitaux propres au 31 décembre 2008	69 716	243 062	0	857 031	-148 077	106 049	1 127 781	0	1 127 781
Affectation du résultat 2008				96 806		-96 806	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	69 716	243 062	0	953 837	-148 077	9 243	1 127 781	0	1 127 781
Augmentation de capital	290			0			290		290
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2009				0		-9 235	-9 235		-9 235
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	290	0	0	0	0	-9 235	-8 945	0	-8 945
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	138 493	0	138 493	0	138 493
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2009				0		109 269	109 269		109 269
Autres variations						-9	-9		-9
Capitaux propres au 31 décembre 2009	70 006	243 062	0	953 837	-9 584	109 268	1 366 589	0	1 366 589

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Résultat avant impôts	155 372	144 247
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	15 975	16 426
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	43 750	14 623
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	146	-1 038
Résultat net des activités de financement	581	602
Autres mouvements	16 165	67 441
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	76 617	98 054
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	356 716	742 089
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-955 012	-886 596
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	391 400	102 022
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-23 096	8 650
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-48 405	-42 503
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-278 397	-76 338
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-46 408	165 963
Flux liés aux participations (1)	-19 255	-94 304
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-15 700	-13 286
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-34 955	-107 590
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-8 918	-10 176
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-581	-560
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-9 499	-10 736
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-90 862	47 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	353 386	305 749
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	102 006	94 608
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	251 380	211 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	262 524	353 386
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 442	102 006
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	164 082	251 380
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-90 862	47 637

*composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

Au cours de l'exercice 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 19 255 K€ portant principalement sur les opérations suivantes :

- S.A.S. SACAM AVENIR : + 3 232 K€
- S.A.S RUE DE LA BOETIE : + 17 324 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à ses actionnaires, à hauteur de 9 235 k€ pour l'exercice 2009.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme

IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009 juillet 2-R.04 du 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour un montant total de 7 256 K€ concernant les actifs suivants :

- FR0010501890 FCP Filtreo 4
- FR0010541516 FCP Tripleo
- FR0010163535 OBL CASA 2% MIN 2014
- FR0010295261 OBL CASA 22,5%

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

-pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

-pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

-des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

-dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

-les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

-les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

-Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

-lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

-lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

-s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

-les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;

-les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

-la valeur nominale du prêt ;

-la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

-Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

-Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

-Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

-les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;

-les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

-les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

-les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,

-les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit

principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.3 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

-lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

-lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

-la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

-diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

-les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

-les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A. ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale. Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

-la comptabilisation initiale du goodwill ;

-la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

-soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

-soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

-l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

-les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a)soit sur la même entité imposable,

b)soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement

utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	1 à 3 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

-sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

-les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

-les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

-lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

-constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

-décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

-constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction. **Le contrôle conjoint** s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur;

-l'**intégration proportionnelle**, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur;

-la **mise en équivalence**, pour les entités sous influence notable.

L'**intégration globale** consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'**intégration proportionnelle** consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La **mise en équivalence** consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes de Haute- Provence :

CAISSES LOCALES	ADRESSES	Code Postale	VILLE	PRESIDENT
BARCELONNETTE	Avenue de la Libération	04400	BARCELONNETTE	Albert MANUEL
Carrefour BLEONE DURANCE	Centre Commercial Saint Jean	04160	CHATEAU ARNOUX	Jean-Yves ARNAUD
DIGNE	7, Boulevard Thiers	04000	DIGNE LES BAINS	Jean-Pierre FRISON
ENTREVAUX	Place Louis Moreau	04320	ENTREVAUX	Gérard MICHEL
GREOUX-LES-BAINS	Avenue des Marronniers	04800	GREOUX LES BAINS	Alain VIDAL
Hautes Vallées ASSE et VERDON	Route de Nice	04170	SAINT-ANDRE	Jean-Jacques POUGET
CONTADOUR-LAYE-LUBERON	Boulevard des Martyrs de la Résistance	04300	FORCALQUIER	Françoise MEYER
MANOSQUE	Parc de Drouille - Allée Alphonse Daudet	04100	MANOSQUE	Olivier GIRARD
LES MEES - ORAISON – PEYRUIS	Allée Arthur Gouin	04700	ORAISON	André PINATEL
Pays de Sisteron La Motte Turriers	Avenue de la Libération	04200	SISTERON	René AVINENS
DUYES-BLEONE	Centre Affaires Croix du Sud - Quartier St-Christophe	04000	DIGNE LES BAINS	Robert D'ALESSANDRI
RIEZ	11, Allée Louis Gardiol	04500	RIEZ	Raymond ROUSSET
SAINT ETIENNE LES ORGUES	Rue Grande	04230	ST ETIENNE LES ORGUES	Maryse MILESI
SEYNE LES ALPES	Lot. du docteur Jaubert	04140	SEYNE LES ALPES	Albert MICHEL
VALENSOLE	Avenue Segond	04210	VALENSOLE	Marie PELLESTOR
Caisse Locale de Développement 04	422, Avenue Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cédex	Jean-Paul AILLAUD
Caisse Locale à Vocation Départementale 04	422, Avenue Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cédex	Raymond ROUSSET

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes-Maritimes :

CAISSES LOCALES	ADRESSES	Code Postal	VILLE	PRESIDENT
ANTIBES	2, Avenue Robert Soleau	06600	ANTIBES	Jean-Paul GROS
CAGNES sur MER	29, Avenue de la Gare	06800	CAGNES SUR MER	Michel SANTINELLI
CONTES	13, Place Jean Allardi	06390	CONTES	Maryline PAGANELLO
GILETTE	Rue de la Poste	06830	GILETTE	Jean-Louis BRELLE
GUILLAUMES	Place de la Provence	06470	GUILLAUMES	Charles-Ange GINESY
LA TINEE	Place de l'Eglise	06660	SAINT ETIENNE DE TINEE	Colette FABRON
LA VESUBIE	Place Corniglion Molinier	06450	ROQUEBILLIERE	Jean-Louis BONAUD
LEVENS	12, Avenue du Docteur Faraut	06670	LEVENS	Antoine VERAN
MENTON	2, Rue Trenca	06500	MENTON	François MAZET
NICE	8, Avenue Félix Faure	06000	NICE	Jean Marc GIAUME
Pays de GRASSE	6 Bd du Jeu de Ballon	06130	GRASSE	Christine MICHEL
PUGET THENIERS	Place A. Conil	06260	PUGET-THENIERS	Jean-Pierre ASTIER
SAINT-AUBAN	10, Route du Plan	06130	GRASSE	Sylvain BUTELLI
SAINT-LAURENT-DU-VAR	265, Avenue Gal. Leclerc	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO
SOSPEL	Rue Cabraïa	06380	SOSPEL	Denis BERNARDI
TENDE	4, Avenue du 16 Septembre	06430	TENDE	Marc ALBESIANO
VALLEE DE LA SIAGNE	145, Avenue de Grasse	06580	PEGOMAS	Patrick LEFEVRE
VENCE	12, Avenue Henri Isnard	06140	VENCE	Pierre GORTINA
C.A.P.D.E.A.M.	111, Avenue Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Bernard NICOLETTI
Caisse Locale à Vocation Départementale 06	111, Avenue Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel du Var :

CAISSES LOCALES	ADRESSES	Code Postal	VILLE	PRESIDENT
BARJOLS	Boulevard Grisolle	83670	BARJOLS	Régis BAGARRE
LE BEAUSSET	4 Place Général de Gaulle	83330	LE BEAUSSET	Andrée SAMAT
BORMES	Immeuble Santa Cruz Avenue des Ilaires	83980	LE LAVANDOU	Simone CONTI
BRESQUE VERDON	Avenue Georges Clémenceau	83630	AUPS	Pierre LAMBERT
LA CRAU	Immeuble Le Végas Rue Renaude	83260	LA CRAU	Gilbert TESSORE
DRAGUIGNAN	Centre Hermès Rue de la République	83300	DRAGUIGNAN	René BAGARRE
PAYS de FAYENCE	3 Boulevard de Tourrettes	83440	FAYENCE	Jean-Paul CONTI
FREJUS	60 Boulevard de la Mer	83600	FREJUS	Emile JAUBERT
HYERES	7 avenue du Général de Gaulle	83400	HYERES	Alain BORELLO
LE LUC	Rue Pierre Gaudin	83340	LE LUC	Paul DENIS
BAIES DU SOLEIL	Place Paul Lemoyne	83190	OLLIOULES	Narcisse PAGNI
SAINT-TROPEZ	11 Place des Lices	83990	ST TROPEZ	Pierre BENESTAN
SOLLIES PONT	Le Moulin 6 Rue République	83210	SOLLIES PONT	Josette CARVIN
TOULON	27 Boulevard de Strasbourg	83000	TOULON	Daniel DI PLACIDO
LORGUES	23, Boulevard Clémenceau	83510	LORGUES	Max PRADURAT
AURELIENNE	2, rue Mirabeau	83470	ST MAXIMIN	Jacques GOUIRAND
VALLEES D'ARGENS	Rue Maréchal Foch	83570	CARCES	Jean-Claude DALMASSO
GOLFE ET MAURES	Place de la Mairie	83310	COGOLIN	Christian MOUTTE
CUERS PUGET VILLE	Place de la Convention	83390	CUERS	Gilbert MASSEL
CARAMY ISSOLE	13 Boulevard St Louis	83170	BRIGNOLES	Roland MISTRE
Caisse Locale de Développement 83	Avenue Paul Arène Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Paul MORTINI
Caisse Locale à Vocation Départementale 83	Avenue Paul Arène Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Jacques GOUIRAND

➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2009

Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Au 31 mars 2009, sortie du périmètre du Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur des filiales SNC Patrimocam et SNC Patrimo 2 car les impacts bilans et résultats étaient devenus non significatifs.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient pas de fonds dédiés.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
LA BOETIE	453 916	2,77	288 676	2,77
SACAM INTERNATIONAL	24 574	2,77	29 353	2,77
SACAM DEVELOPPEMENT	22 285	2,79	21 913	2,79
SOFIPACA (1)	12 266	49,48	11 662	49,48
SACAM AVENIR	3 232	3,65		
SACAM FIRECA	2 347	3,14	2 347	3,14
SACAM PARTICIPATION	2 100	2,90	5	1,89
OCCELI IMMOBILIER	1 936	75,53	1 036	51,05
SCI-CAM	1 643	2,78	1 643	2,78
OPTIMA GESTION	1 445	71,00	955	51,00
CREDIT AGRICOLE TITRES	1 349	2,04	1 349	2,34
ESPAGILLIERE	1 258	51,01	1 258	51,01
SACAM	0	0,00	2 170	2,33
Autres titres de participations dont valeur < 1 K€	6 888	N/S	6 418	N/S
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	535 239		368 785	

(1) SOFIPACA est non consolidée, cette entité est considérée non significative.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur est assurée par le Pilotage du contrôle permanent qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	8 955	9 288
Instruments dérivés de couverture	134 400	87 394
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	119 383	239 814
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	126 341	126 519
Prêts et créances sur la clientèle	10 659 482	9 887 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	188 316	149 950
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 236 877	10 500 613
Engagements de financement donnés	1 156 696	1 075 060
Engagements de garantie financière donnés	241 684	300 500
Provisions - Engagements par signature	-917	-1 410
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 397 463	1 374 150
TOTAL EXPOSITION NETTE	12 634 340	11 874 763

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	250					250
Etablissements de crédit	126 149					126 149
Institutions non établissements de crédit	1 189 002	968	81	410	81	1 188 511
Grandes entreprises	2 178 764	40 112	29 217	12 078	28 925	2 137 761
Clientèle de détail	7 411 591	107 670	41 046	39 493	36 338	7 335 760
Total *	10 905 756	148 750	70 344	51 981	65 344	10 788 431
Créances rattachées nettes						50 164
Dépréciations sur base collective						-52 772
Valeurs nettes au bilan						10 785 823

*Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 026 K€

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	125 869					125 869
Institutions non établissements de crédit	1 034 130	2 101	89		89	1 034 041
Grandes entreprises	2 014 809	49 828	14 504	37 694	13 303	1 963 812
Clientèle de détail	6 937 247	86 622	31 310	29 214	27 211	6 880 822
Total *	10 112 055	138 551	45 903	66 908	40 603	10 004 544
Créances rattachées nettes						47 616
Dépréciations sur base collective						-37 993
Valeurs nettes au bilan						10 014 167

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 356 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	176 725	156 506
Grandes entreprises	239 633	362 361
Clientèle de détail	737 166	549 691
Total	1 153 524	1 068 558
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	173	173
Institutions non établissements de crédit	167	170
Grandes entreprises	148 451	148 917
Clientèle de détail	38 893	56 185
Total	187 684	205 445

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	2 539	1 466
Grandes entreprises	868 025	860 972
Clientèle de détail	3 642 686	3 795 930
Non Ventilé	32 862	33 438
Total	4 546 112	4 691 806
Dettes rattachées	35 970	25 169
Valeur au bilan	4 582 082	4 716 975

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	10 510 845	143 328	70 183	50 335	65 197	10 395 313
Autres pays de l'UE	297 654	4 220	120	1 287	119	296 248
Autres pays d'Europe	26 870	18	10	11		26 859
Amérique du Nord	9 623	10		2		9 621
Amériques Centrale et du Sud	2 077	3		1		2 076
Afrique et Moyen Orient	52 454	1 171	30	345	28	52 081
Asie et Océanie (hors Japon)	6 187		1			6 187
Japon	46					46
Organismes supranationaux						0
Total *	10 905 756	148 750	70 344	51 981	65 344	10 788 431
Créances rattachées nettes						50 164
Dépréciations sur base collective						-52 772
Valeurs nettes au bilan						10 785 823

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 026K€

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	9 796 436	134 973	45 715	66 690	40 462	9 689 284
Autres pays de l'UE	273 029	2 808	154	201	116	272 712
Autres pays d'Europe	22 100	170	9	1		22 099
Amérique du Nord	8 819	11		4		8 815
Amériques Centrale et du Sud	1 226	1				1 226
Afrique et Moyen Orient	7 682	587	25	12	25	7 645
Asie et Océanie (hors Japon)	2 717	1				2 717
Japon	46					46
Organismes supranationaux						0
Total *	10 112 055	138 551	45 903	66 908	40 603	10 004 544
Créances rattachées nettes						47 616
Dépréciations sur base collective						-37 993
Valeurs nettes au bilan						10 014 167

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 356 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 137 105	1 056 621
Autres pays de l'UE	9 374	9 777
Autres pays d'Europe	1 538	1 338
Amérique du Nord	331	308
Amériques Centrale et du Sud	95	41
Afrique et Moyen Orient	4 896	307
Asie et Océanie (hors Japon)	169	157
Japon	16	9
Total	1 153 524	1 068 558
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	183 436	199 909
Autres pays de l'UE	896	736
Autres pays d'Europe	3 143	4 707
Amérique du Nord	36	41
Amériques Centrale et du Sud	1	
Afrique et Moyen Orient	153	38
Asie et Océanie (hors Japon)	19	14
Japon		
Total	187 684	205 445

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	4 152 582	4 212 532
Autres pays de l'UE	239 560	317 937
Autres pays d'Europe	64 561	73 520
Amérique du Nord	12 245	12 385
Amériques Centrale et du Sud	4 095	1 959
Afrique et Moyen Orient	35 377	34 021
Asie et Océanie (hors Japon)	3 450	4 373
Japon	1 380	1 641
Organismes supra-nationaux	32 862	33 438
Total	4 546 112	4 691 806
Dettes rattachées	35 970	25 169
Valeur au bilan	4 582 082	4 716 975

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2009					Valeur brut comptable des actifs dépréciés individuellement	31.12.2009	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 032	-1 002	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0	1 032	-1 002	
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	286 642	1 242	2 587	0	290 471	258 922	-209 925	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	80 484	560			81 044	1 067	-509	
Grandes entreprises	77 380	252	2 036		79 668	76 519	-58 941	
Clientèle de détail	128 778	430	551		129 759	181 336	-150 475	
Total	286 642	1 242	2 587	0	290 471	259 954	-210 927	

	31.12.2008						31.12.2008	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur brut comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 020	-946	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0	1 020	-946	
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	248 037	793	1 231	0	250 061	227 532	-188 582	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	35 685		17		35 702	2 246	-144	
Grandes entreprises	93 263	54	913		94 230	71 257	-61 825	
Clientèle de détail	119 089	739	301		120 129	154 029	-126 613	
Total	248 037	793	1 231	0	250 061	228 552	-189 528	

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 870	375	13 245	-5 190	200	-4 990
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total	12 870	375	13 245	-5 190	200	-4 990
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	12 870	375	13 245	-5 190	200	-4 990
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	12 870	375	13 245	-5 190	200	-4 990
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	12 870	375	13 245	-5 190	200	-4 990

*calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	9 302	57 602	67 496	134 400	87 394
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				9 302	57 602	54 785	121 689	77 557
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						12 711	12 711	9 837
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	9 302	57 602	67 496	134 400	87 394
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	9 302	57 602	67 496	134 400	87 394

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	21 186	96 375	621	118 182	92 685
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				21 186	96 375	621	118 182	92 685
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	21 186	96 375	621	118 182	92 685
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	21 186	96 375	621	118 182	92 685

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	0	78	78	102
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts						78	78	102
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	3
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								3
Sous total	0	0	0	0	0	78	78	105
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	78	78	105

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	0	8	8	0
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts						8	8	0
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	0	8	8	0
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	8	8	0

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31.12.2009	31.12.2008
(en milliers d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	4 882 991	4 876 743
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	4 443 467	4 391 743
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	439 524	485 000
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	139	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change	139	
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	4 883 130	4 876 743
. Opérations de change à terme	23 545	22 219
Total	4 906 675	4 898 962

Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	14 833	0	0	14 811	0
. Taux fixe		14 833			14 811	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	14 833	0	0	14 811	0
. Taux fixe	0	14 833	0	0	14 811	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	13 058 609	13 058 609	12 480 806	12 480 806
Autres devises de l'UE	202 080	202 080	501 608	501 608
USD	616 769	616 769	59 277	59 277
JPY	727	727	1 847	1 847
Autres devises	3 505	3 505	1 417	1 417
Total bilan	13 881 690	13 881 690	13 044 955	13 044 955

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	56 128	60 000	426	9 595	126 149
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	667 185	841 299	3 139 203	6 131 920	10 779 607
Total	723 313	901 299	3 139 629	6 141 515	10 905 756
Créances rattachées					89 992
Dépréciations					-209 925
Valeurs nettes au bilan					10 785 823

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	5 021	110 105	625	10 118	125 869
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	955 543	770 036	2 859 439	5 401 168	9 986 186
Total	960 564	880 141	2 860 064	5 411 286	10 112 055
Créances rattachées					90 694
Dépréciations					-188 582
Valeurs nettes au bilan					10 014 167

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 467 150	1 394 961	2 419 832	1 409 082	6 691 025
Dettes envers la clientèle	3 601 876	445 084	498 466	686	4 546 112
Total	5 069 026	1 840 045	2 918 298	1 409 768	11 237 137
Dettes rattachées					76 260
Valeur au bilan					11 313 397

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	968 245	1 203 163	2 392 290	1 800 557	6 364 255
Dettes envers la clientèle	3 560 496	503 555	627 250	505	4 691 806
Total	4 528 741	1 706 718	3 019 540	1 801 062	11 056 061
Dettes rattachées					72 964
Valeur au bilan					11 129 025

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	248				248
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	341 757	393 759	2 000	0	737 516
. Émis en France	341 757	393 759	2 000	0	737 516
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	342 005	393 759	2 000	0	737 764
Dettes rattachées					4 118
Valeur au bilan					741 882
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 833	14 833
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	14 833	14 833
Dettes rattachées					72
Valeur au bilan					14 905
31.12.2008					
<i>(en milliers d'euros)</i>	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse		365			365
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	144 009	250 525	0	0	394 534
. Émis en France	144 009	250 525			394 534
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	144 009	250 890	0	0	394 899
Dettes rattachées					7 271
Valeur au bilan					402 170
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 811	14 811
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	14 811	14 811
Dettes rattachées					72
Valeur au bilan					14 883

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	121 689	117 502	4 400 253	87 394	91 885	4 835 743
Taux d'intérêt	121 689	117 502	4 400 253	87 394	91 885	4 835 743
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	12 711	680	473 024	0	800	33 500
Taux d'intérêt	12 711	680	473 024		800	33 500
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	134 400	118 182	4 873 277	87 394	92 685	4 869 243

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/2009 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur respecte ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 389	11 205
Sur opérations internes au Crédit Agricole	61 022	96 854
Sur opérations avec la clientèle	445 801	439 111
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	350	973
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 717	7 498
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	114 550	151 947
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	633 829	707 588
Sur opérations avec les établissements de crédit	-216	-2 034
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-204 112	-237 789
Sur opérations avec la clientèle	-60 325	-69 984
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-15 731	-40 733
Sur dettes subordonnées	-581	-602
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-115 498	-160 001
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-396 463	-511 143

(1) dont 10 714 K€ sur créances dépréciées individuellement au 31/12/09 contre 10 416 K€ au 31/12/08.

(2) dont 1 574 K€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31/12/09 contre 1 762 K€ au 31/12/08.

4.2. Commissions nettes

	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	390	-8	382	468	-5	463
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 982	-18 706	7 276	23 504	-13 002	10 502
Sur opérations avec la clientèle	53 819	-954	52 865	53 917	-900	53 017
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	180		180	176		176
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 806	-660	3 146	4 052	-653	3 399
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1) (2)	125 743	-12 178	113 565	88 101	-12 006	76 095
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (1)	2 845	-187	2 658	2 901	-65	2 836
Produits nets des commissions	212 765	-32 693	180 072	173 119	-26 631	146 488

(1) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 17 396 K€ en 2009 et à 15 039 K€ en 2008

(2) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 29 750 K€ en 2009 et à 27 962 K€ en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	47	424
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	539	-594
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	382	478
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	968	308

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	37 131	37 131	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	7 648	29 483	-21 835
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	29 483	7 648	21 835
Couvertures de flux de trésorerie	0	680	-680
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace		680	-680
Total résultat de la comptabilité de couverture	37 131	37 811	-680

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	212 110	212 110	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	77 444	134 666	-57 222
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	134 666	77 444	57 222
Couvertures de flux de trésorerie	0	800	-800
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace		800	-800
Total résultat de la comptabilité de couverture	212 110	212 910	-800

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	22 601	32 034
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	10 204	7 485
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-910	-26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31 895	39 493

*hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-24	-84
Autres produits (charges) nets (1)	1 754	29 602
Produits (charges) des autres activités	1 730	29 518

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes". Le montant net de ces commissions s'élève à 29 750 K€ en 2009 et à 27 962 K€ en 2008

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	151 165	150 532
Impôts et taxes	8 346	7 234
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	76 035	80 696
Charges d'exploitation	235 546	238 462

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
Audit :	KPMG		ERNST & YOUNG	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	88	98%	101	75%
- Missions accessoires	2	2%	34	25%
Sous-total	90	100%	135	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	90	100%	135	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	-15 951	-16 337
Dotations aux dépréciations	0	19
Total	-15 951	-16 318

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-68 978	-46 682
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-57 653	-40 482
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-56	-941
Autres actifs	-718	-308
Engagements par signature	-917	-1 410
Risques et charges	-9 634	-3 541
Reprises de provisions et de dépréciations	26 431	34 169
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	22 181	14 751
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	78	817
Engagements par signature	171	306
Risques et charges	4 001	18 295
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-42 547	-12 513
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 998	-3 784
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 063	2 203
Décotes sur crédits restructurés	-132	-142
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-589	
Coût du risque	-45 203	-14 236

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	41	1011
Plus-values de cession	224	3389
Moins-values de cession	-183	-2378
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	41	1011

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-54 515	-43 685
Charge d'impôt différé	8 412	5 487
Charge d'impôt de la période	-46 103	-38 198

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	134 230	34,43%	46 216
Effet des différences permanentes			2 340
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 945
Effet de l'imposition à taux réduit			-3 579
Effet des autres éléments			-819
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté 34,34%	46 103

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	113 283	34,43%	39 003
Effet des différences permanentes			881
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			888
Effet de l'imposition à taux réduit			-3 123
Effet des autres éléments			549
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté 33,70%	38 198

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		143 541	1 345	144 886	
Transfert en compte de résultat		-6 393		-6 393	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	137 148	1 345	138 493	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009	0	137 148	1 345	138 493	0

Variation de juste valeur		-383 589	3 447	-380142	
Transfert en compte de résultat		-4 916		-4 916	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-388 505	3 447	-385 058	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008	0	-388 505	3 447	-385 058	0

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur exerce son activité sur un secteur unique, la banque de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	75 103		66 568	
Banques centrales	23 339		35 438	
Total en principal	98 442	0	102 006	0
Créances / Dettes rattachées	81		198	
Valeur au bilan	98 523	0	102 204	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 677	1 700
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	7 278	7 588
Valeur au bilan	8 955	9 288
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	1 599	1 595
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	1 595
* Titres cotés		
* Titres non cotés		1 595
- Actions et autres titres à revenu variable	1 599	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés	1 599	
Instruments dérivés	78	105
Valeur au bilan	1 677	1 700

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 278	7 588
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 861	7 588
* Titres cotés	1 839	1 543
* Titres non cotés		6 023
Créances rattachées	22	22
- Actions et autres titres à revenu variable	5 417	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés	5 417	
Valeur au bilan	7 278	7 588

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	8	0

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	8	0
Valeur au bilan	8	0

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	119 383	239 814
* Titres cotés	2 019	10 605
* Titres non cotés	117 364	229 209
- Actions et autres titres à revenu variable	543 720	371 204
* Titres cotés		
* Titres non cotés	543 720	371 204
Total des titres disponibles à la vente	663 103	611 018
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	6	493
Valeur au bilan (1)	663 109	611 511

(1) dont 303 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 383	11 230		239 814	19 773	83
Actions et autres titres à revenu variable	4 078	38	75	3 684	38	
Titres de participation non consolidés	539 642	4 311	25 491	367 520	11 309	174 943
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	6			493		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	663 109	15 579	25 566	611 511	31 120	175 026
Impôts		-4 425	-26		-7 656	-28
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		11 154	25 540		23 464	174 998

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	116 554	116 274
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif	9 595	9 595
Autres prêts et créances		
Total	126 149	125 869
Créances rattachées	192	650
Dépréciations		
Valeur nette	126 341	126 519
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	159 548	246 952
Comptes et avances à terme	1 225 646	1 255 766
Prêts subordonnés	33 500	33 500
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	1 418 694	1 536 218
Créances rattachées	27 992	24 657
Dépréciations		
Valeur nette	1 446 686	1 560 875
Valeur nette au bilan	1 573 027	1 687 394

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 662	14 921
Autres concours à la clientèle	10 510 306	9 753 017
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	42 200	42 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 605	2 605
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	120 900	112 351
Comptes ordinaires débiteurs	90 934	61 092
Total	10 779 607	9 986 186
Créances rattachées	89 800	90 044
Dépréciations	209 925	188 582
Valeur nette	10 659 482	9 887 648
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	10 659 482	9 887 648

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 538 658 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 91 571 K€ en 2008. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	188 582		66 953	-45 612		2	209 925
dont dépréciations collectives	37 993		14 779				52 772
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	941		56				997
Actifs disponibles à la vente	221		910	-224			907
Autres actifs financiers	3 753	-758	717	-334		1	3 379
Total des dépréciations des actifs financiers	193 497	-758	68 636	-46 170	0	3	215 208

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	181 612		48 464	-41 642		148	188 582
dont dépréciations collectives	32 768		5 225				37 993
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance			941				941
Actifs disponibles à la vente	194		26			1	221
Autres actifs financiers	4 260		308	-817		2	3 753
Total des dépréciations des actifs financiers	186 066	0	49 739	-42 459	0	151	193 497

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	10 061	9 601
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	10 061	9 601
Dettes rattachées		
Total	10 061	9 601
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	408	
Comptes et avances à terme	6 680 556	6 354 654
Sous-total	6 680 964	6 354 654
Dettes rattachées	40 290	47 795
Total	6 721 254	6 402 449
Valeur au bilan	6 731 315	6 412 050

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	3 293 610	2 976 291
Comptes d'épargne à régime spécial	32 862	33 438
Autres dettes envers la clientèle	1 219 640	1 682 077
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	4 546 112	4 691 806
Dettes rattachées	35 970	25 169
Valeur au bilan	4 582 082	4 716 975

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	187 009	148 639
Total	187 009	148 639
Créances rattachées	2 304	2 252
Dépréciations	-997	-941
Valeur nette au bilan	188 316	149 950

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	248	365
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	737 516	394 534
. Émis en France	737 516	394 534
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	737 764	394 899
Dettes rattachées	4 118	7 271
Valeur au bilan	741 882	402 170
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 833	14 811
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	14 833	14 811
Dettes rattachées	72	72
Valeur au bilan	14 905	14 883

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Impôts différés - Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Provisions pour risques et charges non déductibles	27 633	20 144
Charges à payer non déductibles	1 703	1 459
Couvertures de Flux de Trésorerie	212	267
Autres impôts différés actif	60 508	48 563
Total impôt différé actif	90 056	70 433

Impôts différés - Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs disponibles à la vente	581	833
Couvertures de Flux de Trésorerie	2 733	2 082
Autres différences temporaires	1 406	1 990
Autres impôts différés passif	56 554	45 249
Total impôt différé passif	61 274	50 154
Total impôt différé net Actif	28 782	20 279
Total impôt courant net Actif	5 057	8 742

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	76 072	67 257
Comptes de stocks et emplois divers	1 667	1 419
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	74 228	65 548
Comptes de règlements	177	290
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	254 387	228 148
Comptes d'encaissement et de transfert	96 863	48 404
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	53 417	46 402
Charges constatés d'avance	1 889	1 600
Autres comptes de régularisation	102 218	131 742
Valeur nette au bilan	330 459	295 405

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	51 144	52 293
Comptes de règlements	691	657
Créditeurs divers	45 680	46 263
Versement restant à effectuer sur titres	4 773	5 373
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	142 005	129 293
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	20 495	27 540
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	63 093	51 236
Charges à payer	42 688	47 977
Autres comptes de régularisation	15 729	2 540
Valeur au bilan	193 149	181 586

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	1 747	-476					1 271
Amortissements et dépréciations	-403	116	-24				-311
Valeur nette au bilan	1 344	-360	-24	0	0	0	960

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	4 798		5	-3 056			1 747
Amortissements et dépréciations	-1 201		-108	906			-403
Valeur nette au bilan	3 597	0	-103	-2 150	0	0	1 344

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	227 981		15 984	-2 729		-613	240 623
Créances rattachées	-122 582		-15 891	2 410		-1	-136 064
Amortissements et dépréciations							0
Valeur nette au bilan	105 399	0	93	-319	0	-614	104 559
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 584		85	-268		-1	28 400
Amortissements et dépréciations	-17 868		-60	259			-17 669
Valeur nette au bilan	10 716	0	25	-9	0	-1	10 731

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	219 898		15 142	-4 009		-3 050	227 981
Créances rattachées	-109 664		-16 072	3 154			-122 582
Amortissements et dépréciations							0
Valeur nette au bilan	110 234	0	-930	-855	0	-3 050	105 399
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	26 209		79	-54		2 350	28 584
Amortissements et dépréciations	-17 607		-265	4			-17 868
Valeur nette au bilan	8 602	0	-186	-50	0	2 350	10 716

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement (1)	10 483		2 111	-1 825				10 769
Risques d'exécution des engagements par signature	2 107		917	-171			-1	2 852
Risques opérationnels (2)	3 609		241	-267	-4		-1	3 578
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (3)	1 280		989	-673	-147			1 449
Litiges divers	17 269		5 663	-2 853	-1 103		-2	18 974
Participations	0							0
Restructurations (4)	46							46
Autres risques (5)	8 413	-21	6 220	-1 167	-614		-1	12 830
Total	43 207	-21	16 141	-6 956	-1 868	0	-5	50 498

(1) Voir note 6.14

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'informations de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Médailles du travail

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens.....

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	8 255		2 228					10 483
Risques d'exécution des engagements par signature	1 007		1 410	-5	-306		1	2 107
Risques opérationnels	3 988			-197	-183		1	3 609
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 179		365	-162	-103		1	1 280
Litiges divers	31 324		1 258	-237	-15 077		1	17 269
Participations								0
Restructurations	46							46
Autres risques	7 599		4 175	-680	-2 681			8 413
Total	53 398	0	9 436	-1 281	-18 350	0	4	43 207

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 003 365	910 740
Ancienneté de plus de 10 ans	455 665	535 270
Total plans d'épargne-logement	1 459 030	1 446 010
Total comptes épargne-logement	197 570	200 410
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 656 600	1 646 420

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	19 190	19 830
Comptes épargne-logement :	35 410	35 950
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	54 600	55 780

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-2 940	-2 779
Ancienneté de plus de 10 ans	-3 758	-2 482
Total plans d'épargne-logement	-6 698	-5 261
Total comptes épargne-logement	-4 071	-5 222
Total provision au titre des contrats épargne-logement	-10 769	-10 483

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	-5 261	-1 582	145		-6 698
Comptes épargne-logement :	-5 222	-529	1 680		-4 071
Total provision au titre des contrats épargne-logement	-10 483	-2 111	1 825	0	-10 769

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital et personnel variables, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCA)	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part Auto-détenue						
Parts sociales	4 160 470			4 160 470	75%	
Dont 59 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
	5 547 286	0	0	5 547 286	100%	0

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont composés de parts sociales et de certificats coopératifs d'associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2006	5,15	0,47
2007	5,55	0,47
2008	5,57	0,47
Prévu 2009	5,63	0,45

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date du 31 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

«L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se soldant par un bénéfice de 104 126 003,60 €.

BENEFICE	104 126 003,60
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	-7 807 774,08
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-70 834 513,53
AUTRES RESERVES	-23 611 504,49

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2007	4 160 470	1 965 822,07 €	0,47 €
2008	4 160 470	1 965 822,07 €	0,47 €
2009	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2007	1 386 816	7 696 828.80 €	5,55 €
2008	1 386 816	7 724 565.12 €	5,57 €
2009	1 386 816	7 807 774,08 €	5,63 €

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		98 523				98 523
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 016	22		1 217	700	8 955
Instruments dérivés de couverture			9 302	57 602	67 496	134 400
Actifs financiers disponibles à la vente	543 720	6		2 019	117 364	663 109
Prêts et créances sur les établissements de crédit		448 445	390 062	444 225	290 295	1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle		644 717	829 813	3 102 364	6 082 588	10 659 482
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		75 330				75 330
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		6 753	7 601	65 911	108 051	188 316
Total actifs financiers par échéance	550 736	1 273 796	1 236 778	3 673 338	6 666 494	13 401 142
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					-8	-8
Instruments dérivés de couverture		-5 136	-16 050	-96 375	-621	-118 182
Dettes envers les établissements de crédit		-1 507 896	-1 394 961	-2 419 832	-1 408 626	-6 731 315
Dettes envers la clientèle		-3 637 846	-445 084	-498 466	-686	-4 582 082
Dettes représentées par un titre		-346 123	-393 759	-2 000		-741 882
Dettes subordonnées		-72			-14 833	-14 905
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-83 080				-83 080
Total passifs financiers par échéance	0	-5 580 153	-2 249 854	-3 016 673	-1 424 774	-12 271 454

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		102 204				102 204
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		22	835	26	8 405	9 288
Instruments dérivés de couverture				19 498	67 896	87 394
Actifs financiers disponibles à la vente	371 204	8 106	2 283	709	229 209	611 511
Prêts et créances sur les établissements de crédit		825 890	517 140	275 592	68 772	1 687 394
Prêts et créances sur la clientèle	42 200	930 177	760 058	2 833 001	5 322 212	9 887 648
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		67 681				67 681
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		11 328	4 008	58 248	76 366	149 950
Total actifs financiers par échéance	413 404	1 945 408	1 284 324	3 187 074	5 772 860	12 603 070
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						0
Instruments dérivés de couverture				-40 307	-52 378	-92 685
Dettes envers les établissements de crédit		-972 744	-1 204 454	-2 411 263	-1 823 589	-6 412 050
Dettes envers la clientèle		-3 582 893	-503 555	-630 022	-505	-4 716 975
Dettes représentées par un titre		-144 867	-257 303			-402 170
Dettes subordonnées			-72		-14 811	-14 883
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-53 618				-53 618
Total passifs financiers par échéance	0	-4 754 122	-1 965 384	-3 081 592	-1 891 283	-11 692 381

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	-84 291	-83 006
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-8 676	-8 670
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 306	-1 735
Autres charges sociales	-31 183	-30 427
Intéressement et participation	-15 619	-15 459
Impôts et taxes sur rémunération	-10 090	-11 235
Total charges de personnel	-151 165	-150 532

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
France	2 278	2 284
Total	2 278	2 284

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	22 657	27 569	31 222	32 984	38 556
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	1 320	1 311	1 387	1 306	1 511
	Coût financier	1 217	1 396	1 468	1 120	1 805
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	378	-9 027			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-1 815	-764	-1 326	-797	-3 166
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)					-972
	(Gains) / pertes actuariels *	-377	2 172	-5 182	-3 391	2 898
Dette actuarielle au 31/12/n	23 380	22 657	27 569	31 222	40 632	

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 320	1 311	1 387	1 306	1 511
	Coût financier	1 217	1 396	1 468	1 120	1 805
	Rendement attendu des actifs sur la période	-920	-1 211	-1 251	-1 267	-1 474
	Amortissement du coût des services passés	32		0	-1 063	2 918
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels					
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	446	2 162	-2 315		
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 095	3 658	-711	96	4 760

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	22 954	29 884	33 006	33 031	36 906
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	920	1 211	1 251	1 267	1 474
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-823	10	-2 868	-2 329	-20
	Cotisations de l'employeur	1 843	1 640	-178	1 834	4 583
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan		-9 027			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					-1 979
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-1 815	-764	-1 326	-797	-972
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	23 079	22 954	29 885	33 006	39 992

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	-23 380	-22 657	-27 569	-32 949	-40 632
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	346				
	Dette actuarielle nette fin de période	-23 034	-22 657	-27 569	-32 949	-40 632
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	-23 079	-22 954	-29 885	-33 006	-39 992
	Position nette (passif) / actif fin de période	45	297	2 316	57	-640

Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.75% à 4% selon le type de contrat.

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés se situent entre 4.66% et 4.90% selon le type de contrat.

7.5. Autres engagements sociaux

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement qui couvre la période 2007-2009. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Dans le cadre des négociations sociales sur le pouvoir d'achat et conformément aux dispositions de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, un avenant à l'accord d'intéressement a été signé le 16 décembre 2008. Le montant global provisionné au titre de l'intéressement et de la participation s'élève à 15 619 K€ au 31 décembre 2009.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constitué une provision pour les médailles du travail qui s'élève à 1 214 K€ au 31/12/2009.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève à 1 951 K€.

7.7. Droit individuel à la formation

Le volume total d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation depuis l'origine jusqu'au 31/12/2009 est de 200 730,38 heures.

Le dépassement du nombre d'heures de D.I.F. au 31/12/2009 s'élève à 32 899.76 heures.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés	1 398 380	1 375 560
Engagements de financement	1 156 696	1 075 060
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 172	6 502
. Engagements en faveur de la clientèle	1 153 524	1 068 558
Ouverture de crédits confirmés	653 859	720 500
- Ouverture de crédits documentaires	2 882	3 557
- Autres ouvertures de crédits confirmés	650 977	716 943
Autres engagements en faveur de la clientèle	499 665	348 058
Engagements de garantie	241 684	300 500
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	54 000	95 055
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	54 000	95 055
. Engagements d'ordre de la clientèle	187 684	205 445
Cautions immobilières	102 868	117 459
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	84 816	87 986
Engagements reçus		
Engagements de financement	220 152	152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	220 152	152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 447 767	3 033 772
. Engagements reçus d'établissements de crédit	490 238	498 859
. Engagements reçus de la clientèle	2 957 529	2 534 913
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	359 039	275 982
Autres garanties reçues	2 598 490	2 258 931

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 136 732M€ au 31/12/09 contre 130 031M€ au 31/12/2008 les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

-des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

-dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

✓Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » auxquels le groupe a procédé depuis l'entrée en vigueur de l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par cet amendement. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

✓Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	126 341	126 341	126 519	126 519
Prêts et créances sur le réseau	1 446 686	1 446 686	1 560 875	1 561 487
Prêts et créances sur la clientèle	10 659 482	11 007 038	9 887 648	9 950 674
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	188 316	186 236	149 950	149 950
Immeubles de placement	960	960	1 344	1 344
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	10 061	9 605	9 601	9 601
Dettes envers le réseau	6 721 254	6 742 302	6 402 449	6 535 387
Dettes envers la clientèle	4 582 082	4 582 082	4 716 975	4 716 975
Dettes représentées par un titre	741 882	741 882	402 170	447 464
Dettes subordonnées	14 905	14 905	14 883	14 883

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 677	1 599	78	0
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Valeurs reçues en pension	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	1 599	1 599	78	0
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	1 599	1 599	0	
Instruments dérivés	78		78	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 278	5 417	1 861	0
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Valeurs reçues en pension	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 278	5 417	1 861	0
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 861		1 861	
Actions et autres titres à revenu variable	5 417	5 417	0	
Actifs financiers disponibles à la vente	663 109	119 556	543 553	0
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 389	119 389	0	
Actions et autres titres à revenu variable	543 720	167	543 553	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	134 400		134 400	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	806 464	126 572	679 892	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8	0	8	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	8		8	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	118 182		118 182	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	118 190	0	118 190	0

11. Événements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Filiales	Méthode	Contrôle	Intérêt	Intégration
Caisse Régionale PCA	Globale	N / A	N / A	N / A
Caisse Locales	Globale	N / A	N / A	N / A
SAS PCA IMMO	Globale	100%	100%	100%